

**TOURNOI RAPIDE INTERNE DU J.E.E.N.
DIMANCHE 18 JUIN 2023**
Homologué F.F.E. pour le classement E.L.O. Rapide (N° 59657)



REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le club d'échecs du J.E.E.N. organise son tournoi rapide interne le 18 juin 2023. Le tournoi est ouvert aux 50 premiers joueurs inscrits régulièrement licenciés au JEEN et à la FFE pour la saison en cours à la FFE.

ARTICLE 1 - DEROULEMENT DU TOURNOI.

- a) 7 Rondes - Cadence Fischer : 8 minutes + 3 s/coup.
- b) Lieu des rencontres : 81 rue Chardon-Lagache 75016 PARIS
- c) Accueil des participants: Dimanche 18 juin 2023 à 13 h 00.
- d) Début de la première ronde: 14 h 00
- e) Règles du jeu : Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1er janvier 2023. C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

ARTICLE 2 - APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

- a) Mode: appariements assistés par ordinateur (programme PAPI de M. E. MOURET).
- b) Système : Le système suisse - C04 FIDE
Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé dépendant de leur catégorie d'âge:
 - 1399 pour vétérans, seniors+, séniors et juniors,
 - 1199 pour les cadets et minimes,
 - 999 pour les benjamins et pupilles,
 - 799 pour les poussins et les petits poussins.
 - Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée
- c) Classement : d'après le nombre de points de parties obtenu (Gain : 1 point; Nulle : 0,5; Perte : 0). Départages des ex-aequo : le Buchholz tronqué, le Buchholz puis la performance.

ARTICLE 3 - PRIX.

En cas d'égalité de points de parties, ils sont attribués au départage.
La liste détaillée des prix sera affichée avant la cinquième ronde.

ARTICLE 4 : FORFAITS.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une demande de sanction auprès des instances fédérales.

ARTICLE 5 - DROITS D'INSCRIPTION : 0€.

ARTICLE 6 - ARBITRAGE.

Arbitre principal: M. Alban LAUER Arbitre Fédéral Open I

ARTICLE 7 - LA PARTIE TERMINEE.

Après chaque partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) vient donner le résultat de la partie à la table des résultats. L'autre joueur remet les pièces en place. Les pendules devront être rapportées à la table de l'arbitre à la dernière ronde.

ARTICLE 8

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'ARBITRE PRINCIPAL
M. Alban LAUER

L'ORGANISATEUR
M. Marc GATINE